

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Absente excusée : ROLLAND Mathilde

Secrétaire de séance : ROPERS Manon

Nombre de membres : 15	Date de la convocation : 08/09/2026
Nombres absents : 1	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14	

5. Forfait scolaire Ecole bilingue PABU :

Madame le Maire explique qu'après échange avec la mairie de PABU, un compromis a été trouvé au sujet du forfait scolaire.

Monsieur le Maire de PABU a accepté la proposition de ne percevoir que la moitié de la base du forfait scolaire théoriquement dû par la commune pour les enfants scolarisés à l'école bilingue.

La Mairie de Trégonneau devra donc verser 825.00€/élève de maternelle et 285.00€/élève de primaire scolarisé à l'école de PABU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

D'AUTORISER le versement de la somme de 825.00€/élève de maternelle et 285.00€/élève de primaire scolarisé à l'école de PABU.

Fait à TREGONNEAU, le 2.9.SEP..2026..

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 29 SEP. 2026
Le Maire,

Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le 29 SEP. 2026
Le Maire,


Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

